



Versailles, le 16.02.2026

Madame BRISTOL
Vice-Présidente déléguée à la Biodiversité,
au Climat et au Développement durable.
Conseil Départemental des Yvelines

Monsieur BOROTRA
Directeur Général des Services

Objet : Enjeux environnementaux au Conseil Départemental des Yvelines

Madame BRISTOL,
Monsieur BOROTRA,

Au regard des répercussions, présentes et à venir, sur le cadre d'emploi et le cadre de vie des agents, la prise en compte des enjeux environnementaux est partie intégrante de nos préoccupations et de notre activité syndicale.

Or, notre collectivité a un rôle de premier plan à jouer pour faire face au changement climatique, à l'effondrement de la biodiversité, à l'épuisement des ressources naturelles, et à l'accumulation des pollutions.

C'est pourquoi nous avons élaboré un état des lieux de notre collectivité et une consultation du personnel sur cette thématique en 2024, avec l'outil « *RADAR Travail Environnement* ».

Nous vous avons alors transmis un dossier en septembre 2024 comportant de nombreuses propositions et nous avons sollicité des audiences pour en échanger.

Si nous n'avons pas pu obtenir satisfaction à notre demande d'échange autour de notre dossier « *RADAR Travail Environnement* », nous avons néanmoins pu aborder cette thématique avec les Directions, au gré des sujets traités, lors des divers instances règlementaires.

Dans ce cadre, nous avons obtenu satisfaction sur quelques propositions faites :

- Création d'un axe de formation professionnel dédié
- Élargissement de la notion de circuit court aux départements limitrophes
- Création de cuisines locales en collège
- Groupe de travail prévu dans le cadre des Lignes Directrices de Gestion sur la contribution RH au plan développement durable CD78
- Étude sur les Aménagements du Temps de Travail diminuant les impacts environnementaux (ATT en semaine 4 jours ; aménagement d'horaires de travail adaptés aux horaires de transports en commun, aux trafic...)

Ces avancées demeurent parcellaires, restent en attente de programmation pour certaines, et sont à consolider et à améliorer pour d'autres.

Sur la même période, nous déplorons de nombreux reculs.

Tout d'abord un recul très symbolique : **l'absence de rapport développement durable.**

Outre qu'un tel rapport est une obligation réglementaire depuis 2010, son absence est pour nous incompréhensible, si ce n'est à illustrer un manque de portage politique et de cohérence globale et transversale sur ces enjeux.

Nous avons également régulièrement dénoncé l'engagement puis la poursuite des travaux concernant le **projet départemental de liaison routière 2x2 voies** reliant la RD30 à la RD190 via le Pont d'Achères.

Ce projet a un impact fort sur l'écosystème, la biodiversité, la perméabilité des sols, les EGES...

De plus, il mobilise des sommes considérables. Or, le contexte budgétaire très tendu de la collectivité nous impose de prioriser les projets d'investissements. Nous savons bien les difficultés et les contraintes budgétaires du département, nous considérons donc que ces investissements devraient être redéployés sur d'autres projets éco-responsables (plan vélo, rénovation bâtementaire, renaturation, plan de végétalisation des collèges etc.).

A l'inverse, les **politiques environnementales** ont été particulièrement mises à mal du fait des **choix budgétaires** départementaux (baisses de subvention, réduction des projets, etc.).

Un exemple récent est révélateur avec la **suppression de 4 postes au sein de la Direction Environnement** présenté au Comité Social Territorial du 16 octobre 2025.

Ces choix budgétaires sont un contre sens absolu avec ce qu'il faudrait faire.

Le récent rapport de la Cour des Comptes montre qu'il faut investir aujourd'hui sur les questions de transition et d'adaptation écologique pour réduire les coûts directs et indirects demain.

C'est dans ce contexte que nous vous interpellons formellement.

Il nous paraît indispensable qu'une ligne claire et transverse soit fixée à l'ensemble des directions avec un véritable portage politique de ces enjeux.

Nous demandons que des actes concrets et significatifs soient posés, tels que :

- Créer un référentiel interne listant l'ensemble des objectifs environnementaux que la collectivité se fixe et les moyens qu'elle se donne pour les atteindre
- Élaborer et diffuser un Rapport Développement Durable annuel.
- Compléter les budgets annexes « *impact du budget pour la transition écologique* » conformément à la loi de finances 2024
- Créer et mettre en œuvre un parcours de formation aux enjeux de la transition écologique pour les élus, les agents, les managers : enrichir l'axe de formation 7 dédié ; y inscrire des formations généralistes, de sensibilisation et d'acculturation autour des enjeux environnementaux ; remettre en place les fresques climat ; instaurer des ateliers 2 Tonnes adaptés à notre réalité professionnelle départementale ; etc.

- Affirmer l'importance de l'approche Éviter – Réduire – Compenser (ERC). Impulser cette démarche dans toutes les directions à partir d'un acte fort en stoppant les travaux du projet routier de 2 x 2 voies « A 104 bis ».
- Redonner des marges budgétaires à la DE, y compris en effectifs, pour la renforcer et permettre le développement de projets environnementaux.

Bien évidemment, nous sommes ouverts à toutes propositions allant dans le bon sens, et réaffirmons le bien fondé de celles contenues dans notre dossier « *Radar Travail Environnement* ».

Nous vous assurons de notre volonté et engagement à contribuer de manière constructive à ce que notre collectivité et le personnel se saisisse pleinement de ces enjeux.

Nous nous tenons à votre disposition pour échanger sur tous ces aspects.

Pour le syndicat CGT,
Valérie Ramage, secrétaire générale